



JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte :(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Liste précise des encombrants à collecter :

*Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr,
minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.*

Seuls les déchets inscrits et faisant partis des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- chauffe-eau
- etc...

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- déchets ci-dessus
- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplâtre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...